Société coopérative d'habitation Lausanne : extraits de rapport d'activité sur l'exercice 1985

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **59 (1986)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION LAUSANNE

Extraits du rapport d'activité sur l'exercice 1985

C'est le 2 mai 1985 que s'est déroulée à Lausanne la 65e assemblée générale ordinaire, en présence d'un nombre toujours plus grand de sociétaires et d'amis, 429 en l'occurrence.
En préliminaire, le président de la SCHL, M. Bernard Meizoz, conseiller national, a brossé un tableau de l'état de santé de la SCHL, qui est bon.
Il a tout d'abord souligné les bons résultats des comptes, qui sont supérieurs à ceux de l'exercice précédent. En particulier, il a été possible d'accroître la part consacrée à l'amortissement à plus d'un million.
Le financement des fonds propres de la SCHL se fait par la souscription de parts sociales; les appels lancés au début 1985 ont été entendus des sociétaires, qui ont souscrit pour près d'un demi-million de parts sociales en 1985, portant ainsi le capital social à dépasser le cap des 5 millions; il faut y voir une preuve tangible de la confiance des sociétaires envers leur société; ils contribuent ainsi activement au développement des activités de la SCHL.
Il est question depuis plusieurs mois d'une baisse des taux des intérêts des emprunts hypothécaires. Le taux des emprunts en premier rang est aujourd'hui de 5½%, depuis le mois d'avril 1983. Ce taux pourrait descendre à 5¼%, de nombreuses pressions s'exercent dans ce sens, en particulier de la part des associations de défense des locataires et des syndicats.
Cependant, la Banque Cantonale Zurichoise, dont on sait qu'elle donne le ton dans ce domaine, est très réticente; il faut donc attendre de voir quelles seront les décisions à venir.
Quant aux loyers pratiqués par la SCHL, ils sont sensiblement moins chers que ceux du marché à but lucratif; selon les chiffres de l'Ofiamt, le loyer d'un quatre pièces de la SCHL est environ 200 fr. moins cher que le loyer moyen lausannois pour un logement de même dimension.
Mais, par souci de pratiquer une gestion responsable, la SCHL a dû procéder en 1985 à quelques adaptations de loyer, qui se poursuivront en 1986: ces adaptations sont rendues nécessaires par la hausse des frais d'exploitation.
Lors de l'assemblée générale de 1985, il avait été annoncé que la SCHL étudiait la possibilité de construire de l'habitat groupé; les perspectives depuis lors se sont précisées: la SCHL a l'intention de construire 20 à 30 logements sous cette forme sur un terrain que l'Etat de Vaud se propose de mettre à disposition sur le territoire de la commune de Renens. Il reste encore plusieurs problèmes à résoudre, et en particulier à définir le statut de la propriété; plusieurs solutions sont à l'étude, le but étant de ne pas favoriser la spéculation. La SCHL manifeste ainsi le souci qu'elle avait déjà énoncé de limiter le bétonnage du territoire en regroupant les équipements collectifs, en concentrant au mieux des constructions basses, avec des petits jardins pour les habitants. Ceux-ci d'ailleurs seront consultés lors de l'élaboration du projet, le statut du sol et les modalités de gestion seront discutés largement.
M. Meizoz conclut son exposé en exprimant ses remerciements aux sociétaires de la SCHL; la relation de confiance qui existe entre eux et les organes de leur société est le meilleur soutien pour la bonne marche de la SCHL.
Au cours de la partie statutaire, les sociétaires ont pris une décision importante, celle de fixer à deux et non plus une seule le nombre de parts sociales que chaque nouveau sociétaire doit souscrire à son entrée dans la SCHL; le montant de la part sociale est de trois cents francs, chiffre qui est le même depuis 1920.

P.-E. Monot.

Roger Gremper SA
Maison fondée en 1934

Installations sanitaires
Ferblanterie – Couverture
Entretien

Maîtrises fédérales

38, avenue d'Echallens
1004 Lausanne
Tél. 021 / 24 67 23

Roger Gremper
Maître ferblantier – Couvreur – Installateur sanitaire diplômé

Notre activité en 1985

L'année 1985 a été fertile en événements marquants pour notre société. On mettra en exergue:

- le démarrage d'un vaste programme triennal de construction et de rénovation d'immeubles, dont le coût est estimé à 25 millions de francs;
- la multiplication et l'accélération des souscriptions de parts sociales avec, comme corollaire, un résultat encore jamais égalé jusqu'ici;
- la substantielle amélioration du degré de liquidité de notre entreprise;
- le renforcement de notre infrastructure administrative par l'acquisition d'un ordinateur;
- la participation à l'Assemblée générale ordinaire, encore plus forte que d'habitude.

Bâtiments en rénovation au ch. de Fontenay, à Lausanne (mars 1986).

Administration

A une époque où de plus en plus de gens se tiennent à l'écart de toute vie sociale, notre coopérative, échappant à la morosité ambiante, s'offre le privilège, à chaque *Assemblée générale,* de battre un record d'affluence. Celle du 3 mai 1985, avec 420 personnes se pressant dans la salle des Cantons du Buffet CFF à Lausanne, n'a pas failli à la tradition. La discussion y fut très étoffée. D'une agréable tonalité, aussi. On retiendra, des décisions prises par l'Assemblée:

- l'approbation des comptes et de la gestion de l'exercice 1984, acquise à l'unanimité des votants;
- le renouvellement, pour une période de trois ans, du mandat des administrateurs appartenant à la série sortante, soit de
  Mlle Gisèle Mermoud
  MM. Alfred Bovay
  Alfred Guex
  Jacques Morier-Genoud
  Henri Pellaz;
- la désignation, à la Commission de gestion, de Mme Daisy Stroubhard, en remplacement de M. Oscar Nanchen;
- l'augmentation des jetons de présence versés aux membres des organes de la société.

Le *Conseil d'administration,* dont la mission première est de diriger et de surveiller la gestion de l'entreprise, assume une tâche et des responsabilités de plus en plus lourdes. Celles-ci vont de pair avec le poids grandissant que prend notre coopérative dans l'espace immobilier de la région lausannoise.

Le Conseil a tenu sept séances. Outre les questions administratives qui sont de son ressort, il a traité de nombreux dossiers d'ordre général ou spécifiquement immobilier. Il s'est tout spécialement attaché à suivre l'évolution conjoncturelle et a donné le feu vert à la réalisation de deux importants projets de construction de logements.

Nous avons enregistré la démission, avec effet au 31 décembre 1985, de M. Gérald Gavillet, membre du Conseil depuis 1976 et secrétaire de la société depuis 1979. Ce départ, motivé par un changement d'activité professionnelle, nous prive de la collaboration d'un homme dont nous avons apprécié la disponibilité et l'entregent. Nous lui exprimons notre reconnaissance pour les services rendus.

L'intérim au Comité de direction est assuré, jusqu'à l'assemblée générale de 1986, par M. Jean Queloz que nous remercions pour son dévouement. Nous saluons, enfin, la nomination de M. Henri Pellaz comme directeur de la fondation « Le Logement ouvrier ». Celui-ci succédera, à partir du 1er avril 1986, à M. Alfred Guex, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Le *Comité de direction* s'est réuni trente-huit fois pour exercer les pouvoirs qui lui sont attribués par l'article 32 des statuts. C'est ainsi qu'il s'est prononcé sur l'admission de 255 candidats et a enregistré 104 départs (63 démissions et 41 décès).

L'effectif de nos coopérateurs se monte aujourd'hui à 3435 unités (+ 151).

Nous occupons actuellement neuf personnes dans nos bureaux, soit une de plus qu'en 1984. L'une d'entre elles ne travaillant que quelques heures par semaine, leur activité, considérée globalement, équivaut à celle de 8,25 collaborateurs œuvrant à temps complet.

Les concierges sont au nombre de 29, dont deux accomplissent leur tâche à titre principal. Comme il devient toujours plus malaisé de trouver

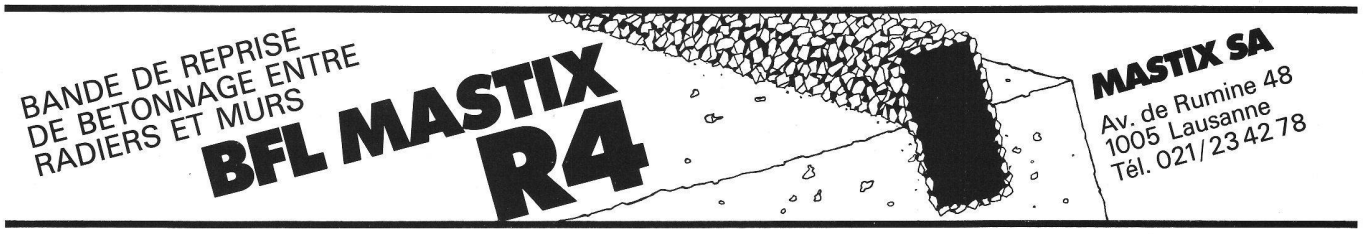

des candidats valables pour remplir une telle fonction, nous devons parfois faire appel aux services d'une entreprise spécialisée.
Nous en avons déjà fait l'expérience à Boisy, Cour, Montétan et Valency. D'une manière générale, celle-ci s'est révélée concluante. Si, pour l'instant, nous n'envisageons nullement de généraliser une telle pratique, peut-être serons-nous contraints, à l'avenir, de nous y résoudre.
Nous avons fait l'acquisition, en avril 1985, d'un ordinateur IBM 36 compact. Ce passage à l'automatisation de nos services administratifs s'est opéré dans de bonnes conditions, grâce surtout aux qualifications et à la motivation de nos collaborateurs.

Bâtiments en construction au ch. du Ruisselet, à Pully (mars 1986).

Dans un premier temps, nous avons fait usage du nouvel équipement pour remplir les bulletins de versement (BVR) destinés au paiement des loyers et mettre en compte ces derniers, calculer les intérêts sur parts sociales et établir les décomptes de chauffage. L'introduction des données se poursuivant selon les prévisions, il sera bientôt possible d'en tirer parti pour classer les demandes de logement, gérer le sociétariat et passer toutes les écritures comptables.
L'Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL) est l'organisation faîtière des coopératives d'habitation.
Ses affiliés possèdent environ 100 000 logements dont près de 10 000 en Suisse romande.
Nous prenons part régulièrement aux activités de l'USAL (comité central, assemblée des délégués, commissions et manifestations diverses) et contribuons financièrement à son fonctionnement. La cotisation ordinaire étant de Fr. 6.50 par appartement et par année, nous avons payé à ce titre, en 1985, Fr. 8632.–. Nous avons effectué, au surplus, un versement de Fr. 6640.– en faveur du Fonds de solidarité.
Enfin, nous avons adressé la revue « Habitation » aux 531 locataires qui ont manifesté le désir de la recevoir, d'où une dépense supplémentaire de 3717 francs.

Exploitation

Mutations et demandes de logement

Le taux de rotation des locataires demeure très bas. Avec 83 mutations, dont 23 à l'intérieur de nos propres bâtiments, il ne constitue que les 6,25% de notre offre potentielle. C'est peu. D'où notre incapacité à répondre dans un délai rapproché à l'attente des 450 candidats à l'un de nos logements.

Entretien des immeubles et des appartements

L'entretien courant des immeubles et des appartements a mobilisé plus de 1,2 million de francs, soit les 16,3% du produit des loyers.
La réfection des appartements (164 chambres et 67 cuisines, salles de bains, corridors, etc.) a entraîné, à elle seule, une mise de fonds de Fr. 413 689.20. Toutes les requêtes présentées par les locataires avant le 30 septembre 1984 on pu être honorées.
En 1986, nous ferons aussi bien en matière d'entretien. Le Conseil d'administration, en votant à cet effet un crédit de 1,2 million de francs, nous en a donné les moyens financiers.

Chauffage et production d'eau chaude

L'hiver 1984/1985 a été rude. Notre facture énergétique en porte l'empreinte, nourrie qu'elle a été par la vague de froid, la hausse du dollar et le doublement des tarifs de frêt provoqué par le bas niveau des eaux du Rhin.
Conséquence: la somme des suppléments encaissés est de 40% supérieure à celle de l'exercice précédent.
Selon le Conseil fédéral, il incombe aux cantons d'adopter des prescriptions sur la pose des instruments de mesure et sur la facturation des frais d'énergie. La Confédération y participe en préparant, de concert avec les associations de propriétaires et de locataires, un modèle de décompte individuel. La formule sera testée au cours d'une période d'essai de deux ans. Le Conseil fédéral se déterminera, ensuite, sur l'opportunité de recommander une solution s'appliquant à tout le pays.

Construire au présent...

A *Pully,* la construction de deux bâtiments comprenant en tout 32 appartements a débuté le 3 juin 1985. Celle-ci suscite un véritable engouement chez nos membres. Plus d'une centaine d'inscriptions nous sont déjà parvenues.
Donnant suite au vœu exprimé par l'un d'entre eux, nous mettrons à sa disposition un logement de 2 pièces, spécialement conçu et équipé pour accueillir une personne se déplaçant en fauteuil roulant.
Selon toutes probabilités, l'achèvement des travaux, dont le coût avoisinera les 8 millions de francs, interviendra à la fin de l'été 1986.
En application de la convention signée avec la commune de Pully qui, rappelons-le, a constitué en notre faveur une servitude de droit de superficie grevant deux parcelles de 5232 m² au total, nous devrons réserver 30% des logements, soit 10 au maximum, à des fonctionnaires communaux et au personnel enseignant du collège secondaire Arnold Reymond.
A *Lausanne,* à la Grangette-Sud plus précisément, 14 millions de francs seront consacrés à l'édification de deux immeubles de

26 appartements chacun. Leur mise en exploitation est prévue pour l'été 1987.
L'intervention des pouvoirs publics (commune, canton, Confédération) rendra possible un abaissement sensible des loyers. Ceux-ci, fondés sur le plan financier dressé en 1984 pourraient prendre les valeurs initiales suivantes:

2 pièces	Fr. 534.– par mois
3 pièces	Fr. 668.– par mois
4 pièces	Fr. 801.– par mois
5 pièces	Fr. 934.– par mois

Les conditions d'occupation s'inscrivent dans les limites décrites ci-après:
- le revenu total brut du ménage correspond au total des revenus bruts de chacun de ses membres. Toutefois, le revenu de l'époux qui gagne le moins est compté pour moitié;
- le revenu déterminant est égal au revenu total brut après déduction d'un quota de 12,5%;
  il ne doit pas dépasser Fr. 44 000.–
  + Fr. 4100.– par enfant mineur ou personne à charge, à l'exception du conjoint;
- la fortune nette totale ne doit pas dépasser Fr. 110 000.– plus Fr. 13 200.– par enfant;
- le nombre de personnes par logement est fixé comme il suit:

2 pièces	1 à 3 personnes
3 pièces	2 à 4 personnes
4 pièces	4 à 6 personnes
5 pièces	5 à 8 personnes

La liste des intéressés comprend déjà une cinquantaine de noms.

Rénover au présent...
Le groupe de *Fontenay* est promis à une très prochaine cure de rajeunissement. L'âge des bâtiments, soit 52 ans pour les N°s 10, 12 et 14 et 42 ans pour les N°s 6 et 8, justifie une telle opération dont le contenu a reçu l'aval des locataires. Les travaux dureront environ huit mois à partir de mars 1986. Ils auront principalement pour objet l'agencement des cuisines, la transformation des salles de bains, la pose de nouveaux appareils sanitaires, le remplacement des écoulements et des amenées d'eau, l'adaptation des installations électriques aux normes en vigueur, la réfection de toute la ferblanterie, l'isolation des combles.
La dépense globale étant devisée à 2,3 millions de francs, il s'ensuivra une majoration des loyers de l'ordre de 60%.
A *Chailly*, nous sommes en présence d'un immeuble vétuste, datant de 1931, dont la modernisation s'impose impérativement. Nous nous y attellerons en 1986. Près d'un million de francs seront engagés dans ce projet dont les composantes sont, pour l'essentiel, semblables à celles retenues pour le groupe de Fontenay. Il est prévu, en sus, de raccorder les installations de chauffage au réseau urbain de la ville de Lausanne et d'aménager un appartement de 4 pièces dans les combles.

Rénover et construire au futur...
Grâce à une maintenance judicieuse et aux travaux de rénovation effectués sur une large échelle depuis dix ans, nous nous sommes prémunis contre une dépréciation économique

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

Nouveaux :

COMPTE ÉPARGNE 3
le compte avec avantage fiscal
COMPTE PRIVÉ
le compte-courant salaire des indépendants

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS
CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE
garantie par l'État
Union des banques cantonales

Protège et embellit votre bois.
XYLADECOR 200, le glacis pour bois en 12 teintes fait vivre le bois, ne s'écaille pas, s'applique et s'entretient facilement et sans problèmes!

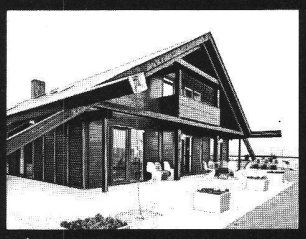

LIGNUM
BAYER SOLVAY
En vente chez les marchands de couleurs et les droguistes.
Classe de toxicité 5, observer la mise en garde figurant sur l'emballage.
U 401
XYLADECOR 200
Glacis de protection extérieure.

BON Gratuit: guide technique ‹Protection du bois›, en couleurs avec de précieux conseils pratiques d'application pour protéger le bois contre le bleuissement, les champignons, les insectes etc.
Nom:
Rue:
NPA: Localité:
HAB
SCHMID RHYNER
Schmid, Rhyner SA, fabrique de vernis et couleurs, 8134 Adliswil-Zurich

et immatérielle due au vieillissement des bâtiments. Nous en avons amélioré l'état qualitatif et gardé intacte, voire même augmenté la valeur.

Cette politique mérite d'être poursuivie avec méthode. Les spécialistes de ces questions nous y encouragent, qui jugent indispensable de procéder à une modernisation technique périodique des maisons d'habitation selon un cycle de trente à quarante ans.

Nous faisons nôtre cette manière de voir.

Nous nous proposons de conduire une action tout aussi vigoureuse et à long terme sur le front de la construction. La demande est là, pressante, qui nous fait devoir de viser un tel objectif.

Des tractations sont en cours avec divers partenaires en vue d'acquérir des parcelles constructibles dans la région lausannoise.

L'achat d'immeubles bâtis est également envisagé, qu'ils soient à rénover ou non.

Capital social

Le cap des 5 millions de francs a été franchi au terme d'un exercice placé sous le signe de l'abondance des souscriptions. La somme récoltée, soit Fr. 495 600.–, constitue un record dans l'histoire de notre coopérative. Elle nous a été apportée par 408 membres que nous remercions pour leur contribution au financement de nos activités et pour la confiance qu'ils nous ont ainsi témoignée. Etant donné les remboursements opérés à la suite de démissions et de décès, le capital social marque une avance nette de Fr. 433 200.– pour culminer à 5 035 500 francs. Ce dernier montant correspond aux 5,5% du total du bilan, soit la meilleure proportion enregistrée depuis 1973.

La prochaine assemblée générale étant invitée à porter à deux le nombre des parts sociales à souscrire pour devenir sociétaire, nous espérons que l'adoption d'une telle décision stimulera encore l'évolution décrite ci-dessus.

Comptes

Le résultat de l'exercice 1985 est bon. Il fait apparaître un bénéfice suffisant pour amortir les immeubles dans une mesure correspondant aux normes usuelles et à l'évolution des investissements et pour consolider les réserves et provisions.

Le cash-flow (bénéfice net + amortissements + provisions) s'inscrit à hauteur de Fr. 1 765 962.50. Ce montant, qui est de confortable dimension, reflète notre capacité d'autofinancement.

Le poste «frais d'équipement électronique», qui figure pour la première fois dans les comptes, recouvre les dépenses occasionnées par l'achat de l'ordinateur (matériel et programmes).

1985 aura été une année de consolidation plutôt que de développement de notre patrimoine immobilier. D'où la progression relativement modeste du total du bilan. Celui-ci, en s'installant à l'altitude de Fr. 91 552 768.52, est en augmentation de 2,78 millions de francs ou de 3,13% par rapport au 31 décembre 1984.

La structure du bilan est solide et équilibrée.

La dette hypothécaire demeure pratiquement stable. Compte tenu des engagements contractés, soit Fr. 1 334 800.–, et des amortissements financiers, soit Fr. 980 324.05, elle ne s'accroît que de 0,55% pour s'établir à Fr. 64 274 517.13. Elle représente les 74,27% de la valeur comptable des immeubles.

En application d'une décision de l'Administration fédérale des contributions, les avances à rembourser à la Confédération (aide fédérale) font désormais l'objet d'une inscription hors bilan.

Celles-ci s'élèvent, au 31 décembre 1985, à 800 372 francs.

Le bénéfice net, report ancien compris, est un peu supérieur à celui de 1984.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale du 2 mai 1986 de répartir les Fr. 270 030.80 à disposition de la manière suivante:

Fonds de réserve légal	Fr. 15 000.—
Fonds de réserve spécial	Fr. 15 000.—
Intérêts sur parts sociales (5%) *	Fr. 232 860.—
Report à nouveau	Fr. 7 170.80
Total	Fr. 270 030.80

* Il n'est pas servi d'intérêt aux parts sociales libérées après le 31 mars 1985.

SBS. Une idée d'avance.

Société de Banque Suisse

Siège de Genève
2, rue de la Confédération Tél.: 37 61 11

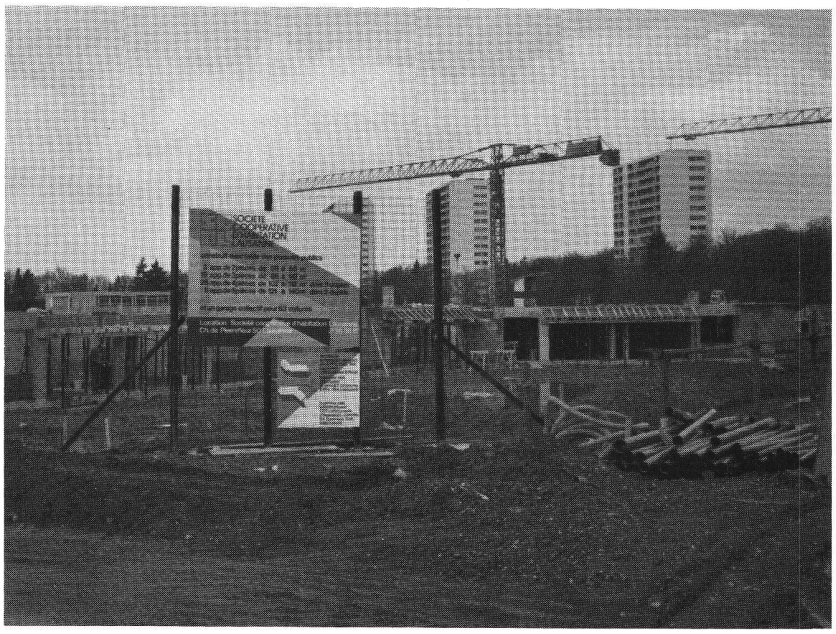

Bâtiments en construction à la Grangette-Sud, à Lausanne (avril 1986).

Conclusion

Nous ne saurions terminer ce rapport sans exprimer notre reconnaissance à l'ensemble du personnel pour la conscience et l'engagement dont il a fait preuve dans l'accomplissement de sa tâche.

Il nous plaît aussi de souligner les excellents et fructueux rapports que nous entretenons avec le Service social et l'Office du logement de la Direction de la sécurité sociale de la ville de Lausanne ainsi qu'avec le Service cantonal du logement.

Nous remercions, enfin, tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'essor de notre coopérative.

Lausanne, le 6 mars 1986.

Au nom du Conseil d'administration,
le président:
B. Meizoz, conseiller national.

Renseignements techniques et commerciaux

Cuenotherm SA A l'aise depuis longtemps sur le marché des package-units

L'exposition Hilsa 86 l'a démontré de façon indiscutable: tous les fabricants de chaudières et de brûleurs, tous les revendeurs importants proposent aujourd'hui des «centrales de chauffe».

Certains présentent cela comme une «première»; d'autres se posent en promoteurs de l'idée de centrale de chauffe et signalent la combinaison correspondante comme un produit d'avant-garde.

La réalité est que CUENOTHERM SA diffuse des centrales de chauffe compactes sur le marché suisse depuis le milieu de l'année 1983; les arguments de vente sont donc déjà parfaitement connus.

Mais il est important de noter que nous avons déjà dépassé le stade des maladies d'enfance et que nous maîtrisons depuis des années la formation de notre personnel technique. De plus, en liaison avec notre société-mère, nous avons pu nous appuyer sur l'expérience acquise par notre organisation dans d'autres marchés internationaux où le concept de centrale de chauffe a obtenu, depuis plus de cinq ans, la place qui lui revient dans une entreprise moderne de Thermotechnique.

Vous pouvez constater vous-mêmes de quelle manière les centrales de chauffe Cuénod sont jugées par les experts: nous tenons à votre disposition la liste des chaudières et brûleurs expertisés, éditée par l'Office fédéral de la protection de l'environnement.

Nous avons exposé à l'Hilsa 86 notre centrale de chauffe nouvelle version et nos visiteurs ont pu constater les différences par rapport au modèle précédent. Ils ont pu également vérifier que:

- par des contacts étroits et multiples avec notre clientèle suisse très exigeante,
- et grâce à la concrétisation rapide des suggestions judicieuses faites dans les domaines technique, économique et écologique par des professionnels au nombre desquels nous comptons avant tout nos clients installateurs et nos techniciens,

nous avons élaboré au sein de notre service «Recherche et développement», notre conception connue de la centrale de chauffe compacte sous la forme d'un produit conforme aux exigences futures du marché.

Il s'agit avant tout:

- de températures de gaz de fumées inférieures à 180°C (voir les normes de l'ordon-

KERNEN SA
Construction métallique
Portes de garages en tous genres
Construction aluminium
Chemin Frank Thomas 24 bis
1208 Genève · Tél. 022 36 69 34